



**BREVET PROFESSIONNEL
MÉTIERS DE LA PIERRE**

MATÉRIEL À APPORTER PAR LE CANDIDAT

Épreuve U22 Fabrication d'un ouvrage

**OUTILLAGE - ÉQUIPEMENT
FOURNI PAR LE CANDIDAT**

(y compris appareils de contrôle nécessaires à l'exécution)

Individuel :

- ✓ Matériels et instruments de tracé et de contrôle
- ✓ Outils de tracés : mètre, crayon gras, réglet, compas pointe sèche et pointe grasse, trace cercle, ciseaux, cutter, ...
- ✓ Matériel et outillage pneumatique (pistolet pneumatique)
- ✓ Outillages traditionnels du tailleur de pierre semi ferme
- ✓ Disqueuses (diamètre : 230 et 125) équipée de carter (Le disque à moyeu déporté est interdit).
- ✓ EPI (Équipements de protection individuelle comprenant une tenue de travail adaptée pour tous types de travaux en marbrerie)
- ✓ Feutres permanents
- ✓ Pochette plastique A4
- ✓ Matériel de dessin habituel
- ✓ Règle graduée
- ✓ Crayons de papier HB, 3H...
- ✓ Calculatrice

Collectif :

Les outillages incomplets sans les protections et non conformes à la réglementation en vigueur seront interdits sur le lieu d'examen.

ACCESSOIRES AUTORISÉS : documents, calculatrice...

Instruments de mesures et contrôles, réglet, équerre, crayons, gommes, calculatrice (téléphone portable INTERDIT)

Cette liste de matériel n'est pas exhaustive, elle peut être complétée par le candidat.